

Service instructeur

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service du Patrimoine et de la Conservation

N° 7015607

Service consulté

DJU
DIF

**INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU PATRIMOINE
ET REMBOURSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE L'ETAT POUR LES
TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE ROUFFACH**

Résumé : *Dans le cadre des interventions en faveur des Monuments Historiques et diverses associations à vocation patrimoniale, il vous est proposé d'allouer des subventions d'investissement pour un montant total de 94 998 € et de fonctionnement pour 7 050 € et de percevoir en titre de recette de l'Etat une somme de 1 949,32 €.*

CREDITS D'INVESTISSEMENT

1. Remboursement d'un fonds de concours - Avenant n°1 à la convention de financement des travaux de restauration de l'église Notre Dame de Rouffach

En 1997, le Département s'était engagé à verser à l'Etat au titre de fonds de concours une somme de 129 581,66 € représentant 25 % d'un montant de travaux évalué à 518 326,65 € pour la restauration de l'église Notre Dame de Rouffach (travaux de 1^{ère} urgence).

Un bilan définitif de cette opération vient d'être établi par la DRAC, le coût des travaux définitif s'est élevé à 510 528,97 € et la participation du Département du Haut-Rhin se monte à 127 632,34 € d'où un reliquat de 1 949,32 € en faveur du Conseil Général.

Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil Général à signer l'avenant N° 1 relatif à la convention de financement du 12 décembre 1997, permettant ainsi d'engager les formalités nécessaires au remboursement du fonds de concours versé en trop.

2. Patrimoine non Protégé

Lors de sa séance du 24 août 2007, la Commission du Patrimoine non Protégé a examiné 13 demandes d'aides financières présentées par six communes, un musée, trois conseils de fabriques, un syndicat mixte et deux associations.

La Commission a proposé de financer les 13 opérations pour un montant total d'aides de 57 020 €, détaillé dans le tableau ci-joint.

3. Monuments Historiques Classés et Inscrits

Lors de sa séance du 25 septembre 2007, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné 6 demandes d'aides financières portant sur la restauration d'édifices classés et inscrits au titre des monuments historiques : deux étaient présentées par des associations et quatre par des communes, dont la commune d'Helfrantzkirch qui a sollicité une subvention pour des travaux supplémentaires sur l'orgue de l'église St Barthélémy. Lors de sa séance du 13 octobre 2006 la Commission Permanente avait alloué à la commune une subvention de 31 445 €.

La Commission a proposé de financer ces opérations pour un montant total de 37 978 €, détaillé dans le tableau ci-dessous.

Maître d'Ouvrage	Libellé de l'opération	Coût des Travaux	Etat	Conseil Général	opération
Commune d'Altkirch	Restauration de la toiture du Musée Sundgauvien	78 802 € HT	11 820 €	11 820€	MHI00086
Ass. Les Amis du Wineck	Restauration des ruines du Château du Wineck	21 847 € TTC	4 500 €	4 500 €	MHI00087
Commune de Ribeauvillé	Restauration de l'horloge de la Tour des Bouchers	3 952 € HT	593 €	593 €	MHI00092
Commune de Helfrantzkirch	Travaux complémentaires sur l'orgue de l'église	5 854 € HT	0	1 400 €	MHC00095
Ass Etudes et Chantiers Lorraine	Chantier stage MH au château Engelbourg à Thann	22 976 € TTC	5 000 €	1 500 €	MHC00119
Commune de Wettolsheim	Restauration du Château du Hagueneck	72 662 € HT	29 065 €	18 165 €	MHC00118
TOTAL				37 978 €	

4. Levée de la déchéance quadriennale

Lors de la Commission Permanente du 18 octobre 2002, le Conseil Général avait alloué une subvention de 113 090 € représentant 25 % d'un montant de travaux de 452 341 € à la Commune de Guebwiller pour des travaux de couverture et plafond des bas côtés de l'église Notre Dame de Guebwiller.

L'Etat, maître d'œuvre de l'opération n'a pas été en mesure de réaliser ces travaux dans les délais pour des raisons techniques et financières. Les travaux ont finalement pu démarrer en janvier 2007.

La Commission propose de lever la déchéance quadriennale, afin de pouvoir verser le règlement de ladite subvention à prélever sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental au programme D011 Fonction 312 - Nature 20414 - Enveloppe 41301 - 12095 engagement 02/3243 opération 02014005.

CREDITS DE FONCTIONNEMENT

1. Soutien à l'Animation du Patrimoine

La Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa réunion du 25 septembre 2007 a examiné 5 demandes d'aides financières émanant d'associations à vocation patrimoniale.

Ces projets vous sont récapitulés dans le tableau ci-dessous et représentent en l'état actuel des propositions de la Commission de la Culture et du Patrimoine un engagement de 6 800 € à prélever sur le crédit inscrit à cet effet au budget départemental, au Programme D011 chapitre 65, Fonction 312, Nature 6574, Enveloppe 61603.

N° Opération	Bénéficiaires Libellé de l'opération	Montant sollicité	Montant proposé
SAP00105	Association « Souvenir Napoléonien d'Alsace » Organisation de conférences et cérémonies	1 500 €	1 000 €
SAP00134	Association « des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle » Subvention de Fonctionnement 2007	2 000 €	800 €
SAP00135	Centre de Recherches Archéologiques Médiévales de Saverne Subvention de Fonctionnement 2007	1 500 €	1 500 €
SAP00126	Association DOA (Découverte des Orgues d'Alsace) Organisation de la manifestation « Patrimoine des Orgues » pendant les Journées Européennes du Patrimoine les 14, 15 et 16 septembre 2007	3 000 €	3 000 €
SAP00137	Association Centre Culturel Emmanuel MOUNIER Organisation de la manifestation « Le Rhin Mystique pour la saison culturelle 2007/2008 »	1 000 €	500 €
		TOTAL	6 800 €

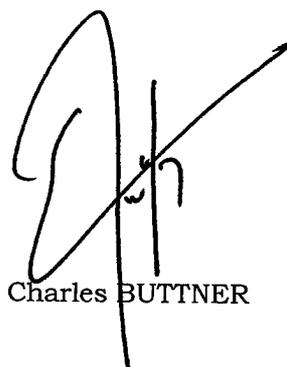
2. Fonds de soutien aux actions de médiation culturelle

Lors du vote du BP 2007 (Rapport CG2007/I-7E/05), une nouvelle ligne de crédit intitulée « Fonds de soutien aux actions de médiation culturelle » a été créée pour les petits musées locaux et autres associations qui ne relèveraient pas d'une contractualisation, mais dont les projets culturels élaborés annuellement participent non seulement à l'animation territoriale, mais aussi à la sensibilisation et à l'élargissement des publics.

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa réunion du 25 septembre 2007, a examiné une demande d'aide financière émanant de l'Association pour la Conservation du Patrimoine Religieux en Alsace. Cette demande vous est récapitulée ci-dessous et représente un engagement de 250 € à prélever sur le crédit inscrit à cet effet au budget départemental sur la ligne « Fonds de soutien aux actions de médiation culturelle », au Programme D014 chapitre 65, Fonction 312, Nature 6574, Enveloppe 92879.

N° Opération	Bénéficiaires Libellé de l'opération	Montant sollicité	Montant proposé
SAP00136	Association pour la Conservation du Patrimoine Religieux en Alsace Organisation d'une exposition lors des Journées Européennes du Patrimoine les 15 et 16 septembre 2007 à Rouffach	250 €	250 €
		TOTAL	250 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

INTERVENTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU PATRIMOINE NON PROTEGE
COMMISSION DU 24 AOÛT 2007

Communes	Bénéficiaires	Travaux	Coût	Subvention	Conseillers	Imputation
Altenach	Commune	Restauration de plusieurs croix	3 587 € HT	540 €	M.With	Nature : 20414 Env : 89636
Buschwiller	Conseil de Fabrique	Restauration d'une cuve baptismale	3 827 € TTC	580 €	M.Striby	Nature : 20418 Env : 89634
Colmar	Musée Unterlinden Société Schongauer	Restauration d'œuvres d'arts	79 499 € TTC	10 000 €	M.Klinkert	Nature : 2042 Env : 89635
Cernay	Commune	Restauration de la croix du cimetière	6 319 € TTC	1 000 €	M. Wilhelm	Nature : 20414 Env : 89636
Franken	Commune	Restauration d'un abri de garde-vignes	17 202 € HT	2 600 €	M.Hartmann	Nature : 20414 Env : 89636
Habsheim	Commune	Restauration d'une fontaine	4 389 € HT	500 €	M.Buttner	Nature : 20414 Env : 89636
Hirsingue	Conseil de Fabrique	Restauration des autels et de la chair	33 465 € TTC	5 000 €	M.Demuth	Nature : 20418 Env : 89634
Kruth	Syndicat Mixte d'amé. du site du barrage de Krutk-Wildenstein	Restauration du Schlossberg	50 000 € TTC	25 000 €	M.Tacquard	Nature : 20415 Env : 97013
Landser	Commune	Restauration de la chapelle Mont des Oliviers	20 411 € HT	3 000 €	M.Lorrain	Nature : 20414 Env : 89636
Mertzen	Association Chapelle Bilger	Restauration de la chapelle Bilger	6 477 € TTC	650 €	M.Demuth	Nature : 2042 Env : 89635
Spechbach le Haut	Commune	Restauration du calvaire du cimetière	4 180 € HT	650 €	M.Hartmann	Nature : 20414 Env : 89636
Turckheim	Conseil de Fabrique	Restauration de divers mobiliers + tableau de l'église	44 654 € TTC	7 000 €	M.Daesslé	Nature : 20418 Env : 89634
Wittelsheim	Conseil de Fabrique	Restauration d'un crucifix en bois sculpté	3 241 € TTC	500 €	M.Wilhelm	Nature : 20418 Env : 89634

TOTAL GENERAL : 57 020 €

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
D'ALSACE

Numéro codique :
2.02.054067.5620.1997.141

Ordonnateur secondaire délégué : François LAQUIÈZE
Directeur Régional des Affaires Culturelles

Imputation : 175-01-08 (art. 17)

AVENANT 01 A LA CONVENTION DU 12 DECEMBRE 1997

ENTRE :

- l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), représenté par le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Alsace agissant par délégation de Monsieur le Préfet de la Région Alsace,

ET :

- le Conseil général du Haut-Rhin représenté par son Président,
- la commune de Rouffach, représentée par son Maire.

La convention du 12 décembre 1997 relative aux travaux de première urgence pour la restauration de l'Eglise Notre-Dame à ROUFFACH (Haut-Rhin), classé parmi les monuments historiques est modifiée comme suit :

ARTICLE 1^{er}

Le coût des travaux sus-mentionnés est fixé définitivement à la somme de **510.528,97 €** (cinq cent dix mille cinq cent vingt-huit euros et quatre-vingt dix-sept centimes).

ARTICLE 2

L'Etat participe financièrement aux travaux décrits à l'article 1^{er} pour une somme de **204.211,59 €** (deux cent quatre mille deux cent onze euros et cinquante-neuf centimes).

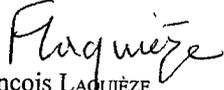
Le Conseil général du Haut-Rhin s'engage à verser à l'Etat, à titre de fonds de concours pour la réalisation de ces travaux, une somme de **127.632,34 €** (cent vingt-sept mille six cent trente-deux euros et trente-quatre centimes).

La commune de Rouffach s'engage à verser à l'Etat, à titre de fonds de concours pour la réalisation de ces travaux, une somme de **178.685,14 €** (cent soixante dix-huit mille six cent quatre-vingt cinq euros et quatorze centimes).

Fait à Strasbourg, le
(en huit exemplaires)

Le Conseil général du Haut-Rhin,

Pour le Préfet de la région Alsace,
et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles.


François LAQUIÈZE

La commune de Rouffach.